

COMPTE-RENDU CAPD 15 mai 2018

Présents : Mme Remer DASEN, Mr Falco DASEN adjoint, MME Charbonnier IEN adjointe, Mr Carrante Secrétaire Général, Mr Lions IEN de la Bresse, Mr Baud IEN de la Côtière, Madame Vellay IEN de la Dombes, Monsieur Blanc, IEN BourgIII, Monsieur Laugier, IEN d'Ambérieu, Mme Broise, Ien BourgII, le SE-Unsa, le Snuipp, et FO.

Secrétariat de séance : Nicolas Dussuyer SNUIDI FO

Déclarations liminaires des 3 organisations syndicales : Se-Unsa, Snuipp et FO.

Réponses de la DASEN : Aucune

ORDRE DU JOUR

1. Approbation des procès verbaux des CAPD du 2 février, du 13 mars et du 3 avril 2018

PV approuvés à l'unanimité.

2. Résultats de la première phase du mouvement intra-départemental 2018

Madame la DASEN : Nous avons une légère augmentation de demandes avec un taux de satisfaction plus important de 43% par rapport à 39% l'an dernier, 405 participants sans postes. Nous avons un mouvement dans des proportions similaires et légèrement plus satisfaisant que l'année dernière. Fonctionnement de l'algorithme : une fois les vœux précis satisfaits le vœu géographique choisira le vœu le plus près du vœu précis.

Certaines personnes n'ont pas bénéficié des points de rapprochement de conjoint car ils ne correspondaient pas aux critères.

Réponse au courrier intersyndical, sur la classe unique de Thézillieu, il semble pertinent pour une classe unique isolée une continuité de l'action pédagogique conduite puisqu'il y a eu au moins 3 enseignants qui se sont succédés sur un an, les élèves ont en souffert et les parents d'élèves s'en sont émus. La personne en poste souhaite y rester, décision de maintenir cette personne sur le poste dans l'intérêt des élèves.

La deuxième situation est la SEGPA d'Ampère D'Oyonnax ; projet pédagogique dans cette SEGPA et une personne qui ne souhaite pas adhérer au projet, nous sommes dans une sorte d'impasse.

➔ Maintien de la décision de la DASEN. Soumission du vœu de respecter les règles du mouvement 10 pour les organisations syndicales 10 contre l'administration.

Question sur les collègues partant en stage en présentiel pour le CAPPEI, comme prévu par la circulaire il y aura un appel pour les postes E restés vacants et ils seront ouverts prioritairement aux enseignants sur liste complémentaire.

3 collègues retenus pour partir en formation et ils n'ont pas obtenu de poste.

Appels à candidature pour les postes ASH vacants 4 postes de CPC et un poste UPEAA aux vertes campagnes à GEX.

PDMQDC un poste neutralisé à Charles Péguy ne sera pas reconduit, il y a un mi-temps à Bellegarde qui ne sera pas pourvu.

Ferney Voltaire en politique de la ville d'abord un appel à l'équipe enseignante, pour le poste de Miribel il est pourvu par une enseignante de l'école.

Il reste 7 postes de PDMQDC sur Bourg en Bresse. Certains départements les ont supprimés complètement, il y a 27 ETP consacrés au PDMQDC dans ce département.

Sortie de la circulaire second mouvement fin mai début juin avec une criée le 13 juin après midi à l'EREA de Bourg en Bresse

Question pour les collègues qui n'ont pas participé à la première phase, rien ne sera fait dans l'immédiat.

3. Information relative aux demandes de temps partiels.

Certains collègues pourraient être convoqués conformément à la circulaire sur certains postes.

Pour les quotités mi-temps annualisé il faut avoir un couplage, jusqu'à la seconde phase.

Certains accords pourront arrivés tardivement à la vue des jumelages de postes.

Pour les postes de CP et CE1 dédoublés les temps partiels ne seront probablement pas accordés.

Les réponses d'accord de temps partiels seront communiquées rapidement.

4. Tableau d'avancement à la Hors-classe 2018.

Point reporté à la prochaine CAPD car pas de contingent. Toujours pas de date pour cette prochaine CAPD.

5. Intégration des instituteurs dans le corps des professeurs des écoles par la voie de l'inscription sur liste d'aptitude

Pour l'année 2018 le contingent est de 6 personnes il y a 3 candidatures. Il y reste à ce jour 24 instituteurs dans notre département.

6. Réponses relatives aux demandes d'allègement de service

45 demandes et 26 accords, 5 propositions d'aménagement de poste.

7. Résultat concernant l'inscription sur la liste d'aptitude de direction d'école d'application

Une seule candidature retenue Mme Berthaud Pascale.

8. Complément d'information concernant la liste d'aptitude de conseillers pédagogiques de circonscription.

3 enseignants rajoutés à la liste car ont obtenu leur CAFIPEMF.

9. Résultats de la session 2018 de la certification Français Langue Seconde session 2018.

5 personnes ont été retenues.

10. Questions diverses

A. Questions diverses du Se-UNSA

- **Affectations** : Y-a-t-il eu des réaffectations en cours d'année scolaire ? Si oui, sur quels postes ?
16 collègues ont été réaffectés à leur demande
- **Permutations** : Pouvons-nous avoir la liste des personnels demandant une annulation de permutations ?
2 PE ont demandé une annulation.
- **Premier Mouvement** : Pourriez-vous nous communiquer la liste des postes ASH second degré non pourvus qui seraient susceptibles d'être affectés au premier degré?
Pas encore le résultat du mouvement second degré ash
- **Démissions** : Pourrions-nous avoir le nombre de démissions depuis la rentrée ? 20 titulaires et 7 PES. C'est beaucoup plus que l'année précédente.
- **Remplacement** : Pourrions-nous avoir le détail, par circonscription, du nombre de jours non remplacés depuis la dernière CAPD ?

Circonscriptions	Année scolaire 2017-2018				
	Période 1	Période 2	Période 3	Période 4	Période 5
Ambérieu	0	32	53.5	44.5	
ASH	16.5	75	21.5	17.5	
Bellegarde	1	30	21.5	39.5	
Belley	6	28	11	25	
Bourg 2	4	48	36	35	
Bourg 3	1	40.5	19.5	25	
Bresse	3	39	19.5	36	
Jassans	1	68	22.5	34.5	
Côtière	6	80	34.5	35	
Dombes	3	45	33.5	27	
Oyonnax	1.5	30.5	28	57	
Gex nord	2	10.5	12	13.5	
Gex sud	2	19	16	23.5	
Total	47	545.5	329	413	

- **Détachement** : Pourrions-nous avoir la liste des personnels demandant des détachements pour la prochaine année scolaire ?
- **Classe exceptionnelle rentrée 2018** : La composition de la CAPD va-t-elle évoluée sachant que Monsieur Genet a été promu à la classe exceptionnelle ?

Répondu précédemment.

- **DIF-CPF** : Avez-vous reçu les directives académiques sur les modalités relatives aux demandes de DIF-CPF ?
Aucune information encore.

1. Poste PDMQDC école Henri Deschamps à Miribel :

Marion Berger qui occupe le poste de PDMQDC sur l'école Henri Deschamps à Miribel à titre provisoire en remplacement de M. Bisserkine (nommé à titre provisoire CPC G à l'IEN Côtière pour cette année) a obtenu sa mutation dans le Rhône.

Ce poste sera t-il de nouveau pourvu (le projet PDMQDC est un projet 2016-2019) ? Où en est le recrutement ? Il y aura quelqu'un nommé sur l'école.

- **Paiement de l'Indemnité Spéciale Rep+** : Concernant le versement de l'IS REP+ aux enseignants exerçant au sein des brigades REP+ :

L'article 3 du décret n°2015-1087 du 28 août 2015 portant régime indemnitaire spécifique en faveur des personnels exerçant dans les écoles ou établissements relevant des programmes REP+ et REP dispose que l'attribution de l'indemnité de sujétions REP+ est subordonnée à l'exercice effectif des fonctions dans une école ou un établissement y ouvrant droit.

En l'espèce, les personnels enseignants exerçant leurs fonctions dans le cadre des brigades de remplacement REP+ assurent l'ensemble de leurs remplacements dans des écoles REP+. Ils sont en outre rattachés administrativement à une école REP+, dans laquelle ils sont tenus d'être présents en dehors des périodes de remplacements pour y accomplir certaines missions (soutien, aide pédagogique aux équipes éducatives, etc.).

Ainsi, ils exercent l'intégralité de leur service au sein d'écoles REP+. Par conséquent, l'indemnité de sujétions correspondante doit leur être versée à taux plein.

En outre, les indemnités de sujétions REP+ et REP ne sont pas des indemnités à caractère journalier, contrairement à l'indemnité de sujétions spéciales de remplacement (ISSR) prévue par le décret n°89-825 du 9 novembre 1989. Elles doivent donc être versées aux enseignants remplaçants pour un montant proportionnel à la durée d'exercice des fonctions y ouvrant droit dans les écoles classées REP+ ou REP.

Pouvez-vous nous assurer que cette indemnité est bien versée complètement aux titulaires remplaçants REP+ ?

Non nous la verserons journalièrement.

B. Questions des autres syndicats

- PES 2018 2019. Combien de collègues arrivent dans l'Ain ? Sur quels postes ? Quand et comment seront informés les écoles ? Dans l'attente du retour à une véritable formation initiale, le SNUDI FO demande qu'il n'y ait pas plus d'un PES par école.
110 PES l'année prochaine, nous nous sommes inscrits sur une éventuelle liste complémentaire s'il y en a une. Les écoles seront informées dès que nous aurons les berceaux. Les syndicats seront destinataires de cette liste. Dans la mesure du possible il n'y aura qu'un PES par école.
- Rendez-vous de carrière :
Quand est-ce que les rapports des rendez-vous de carrière vont-ils être communiqués aux collègues ?

Dans la mesure du possible ce sera fait avant les congés d'été ou alors à la rentrée.

- Quelle est la date de la CAPD classe exceptionnelle rentrée 2018 ?
Nous maintenons notre demande d'avoir la possibilité d'y désigner des experts comme cela s'est fait dans certains départements.

Le 5 juin 2018, CAPD aura lieu Monsieur Genet sera le seul siégeant 15h30. En qualité d'experte Madame Karen Ansberque siègera.

- Détachement de Brigitte GUILLOT dans le corps des infirmières scolaires.
Avis favorable de la DASEN et seul le rectorat est seul habilité à statuer.

- Quel est le nombre de candidats au départ en stage DDEEAS et combien de personnes sont

retenues ?

Aucune candidature.

- Les dates de maintenances pour le L.S.U posent problème à de nombreux collègues car elles tombent en fin de période. Est-il possible de veiller à ce que cette maintenance ne nuise pas au travail de nos collègues ?
- Situation de Sandra Caltagirone pour une demande d'exeat exceptionnelle. Cela se traitera au moment des ineat exeat.
- Indemnités REP/REP+ et TR : quelles sont les conditions de versement ?

D'une manière générale, quand est prévue la diffusion d'un guide "TR" relatifs aux indemnités Déjà suivi par le Se-Unsa

- Olympiades d'Oyonnax des 28 et 29 juin : cette manifestation de la ville d'Oyonnax à l'attention des enseignants de CE2 CM1 CM2 volontaires n'est pas organisée sous l'égide de l'USEP, pourtant partenaire obligatoire de toute rencontre sportive scolaire : quid des responsabilités des enseignants participants et des directeurs ?
- Liste des personnels demandant des détachements pour la prochaine année scolaire ? Déjà vu par le Se-Unsa
- Les AVS ont-ils eu communication de leur adresse mails professionnels ?
- oui
- Combien de contractuels ont été recrutés à ce jour ? Quelle est leur affectation ? Quels

recrutements sont envisagés ?

- Combien y a-t-il de journées non-remplacées à ce jour ?

Déjà répondu au Se-Unsa

- *Départ formation présentiel CAPPEI 2018 : liste de personnels ayant eu un avis défavorable de l'IEN (et n'ayant pu se présenter devant le jury) une seule personne*
- *CFP : quid du réexamen des 2 demandes ayant initialement essuyé un refus ?*